

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

20/06/2024

Date de l'affichage

20/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Nangis, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Jean-Jacques BRICHET, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Pierre-Yves NICOT, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Frédéric ROCHER, Jean-Sébastien SGARD, & Joëlle VACHER.

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Michel BILLOUT *par Clotilde LAGOUTTE*, Gilles BOUDOT *par Marcel FONTELLIO*, Frédéric BRUNOT *par Fabrice HOULIER*, Carine CALMON PLANTIN *par Ghislaine HARSCOËT*, Sylvain CLÉRIN *par Brigitte JACQUEMOT*, Sébastien DROMIGNY *par Didier BALDY*, Philippe DUCQ *par Suzanna MARTINET*, Mohamed KHERBACH *par Yannick GUILLO*, Gilbert LECONTE *par Jean-Jacques BRICHET*, Nadia MEDJANI *par Charlie GABILLON*, Aurélie POLESE *par Christophe MARTINET*, Stéphanie SCHUT *par Alban LANSELLE*.

Absent(s) excusé(s)

Farid MÉBARKI.

Absent(s) non excusé(s)

Davy BRUN, Thomas LECONTE, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Jean-Yves RAVENNE & Alain THIBAUD.

44 conseillers communautaires en exercice : 25 présents, 12 représentés, 1 absent(s) excusé(s) et 6 absent(s) non excusé(s) à la séance.

Monsieur Alban LANSELLE est nommé secrétaire de séance.

Séance du 27/06/2024

2024/79-06 – OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION EPS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE ET L'INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention EPS pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels agréés par une structure partenaire établie,

Considérant, la demande du service Multisports de poursuivre ses interventions sportives en milieu scolaire en lien avec l'inspection de l'Education Nationale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Approuve la convention EPS pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels agréés par une structure partenaire.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne à signer ladite convention et tout document afférent.

ARTICLE TROIS :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 27 juin 2024

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le - 1 JUIL. 2024

ID : 077-247700701-20240627-2024_79_06-DE